



Dettes et concubinage de quoi suis je redevable

Par **Imbecile**, le **20/03/2021** à **10:51**

Bonjour,

je suis en couple avec le père de mes 3 enfants depuis 25 ans , ni mariée ni pacsée . Cette semaine j'ai appris par mon directeur qu'une saisie sur mon salaire allait être opérée, puis une deuxième hier .je tombe des nues ...j'ai d'abord cru à une erreur, n'ayant jamais reçu de courrier de quelque sorte, et n'étant pas imposable je ne pouvais pas avoir oublié mes impôts ...Après contact avec le trésor public j'apprends qu'il s'agit de la taxe foncière et taxe d'habitation concernant notre maison et qu'il y a eu des relances que mon compagnon m'a caché. Je propose de payer la première somme immédiatement mais mon compagnon m'informe que notre compte joint (sur lequel je fais virer mon salaire depuis 11 ans) est vide , qu'il a été ponctionné, idem pour son compte professionnel...qu'il n'a pas payé certaines choses (lesquelles ??) et que nous n'avons , je n'ai plus rien...je me rends compte qu'il a changé les codes d'accès au compte du coup je ne peux pas voir ce qui se passe , j'ai sollicité la banque par téléphone on m'a dit " par mail , votre conseiller n'est pas disponible " par mail je n'ai pas de réponse ou voir avec Mr pour les codes ...Notre banque se trouve à 2 h de route (suite à un déménagement) donc je me trouve comme une cruche et ne sais plus quoi faire ...je ne sais pas ce qu'il doit ni à qui ni ce qui n'a pas été payé...Nous n'avons à ma connaissance que notre crédit immobilier 730 euros , je gagne un peu plus de 2000 euros par mois et Mr idem (parfois plus je suppose , il est infirmier libéral) . Il me dit que je peux partir avec les enfants (N*1 en licence en septembre, N*2 doit rentrer en Fac , année du bac et N*3 aura 14 ans dans quelques jours) mais partir sans argent ???c'est impossible, comment vais-je faire pour financer les études des enfants ?? Mr n'a visiblement pas non plus déclaré ses revenus donc les demandes de bourses sont impossibles...quand au fait de payer le crédit immobilier, toutes les charges + un loyer pour mon dernier et moi + 2 loyers pour les grands c'est irréalisable....je suis pieds et poings liés et au bord du gouffreQuels sont mes recours ?...Je ne peux même pas vendre ma voiture pour payer , non seulement elle m'est indispensable pour travailler mais ne vaut plus rien , presque 300 000 Km et plus de 12 ans ...d'ailleurs mon assurance conducteur n'est pas payée non plus ...

Par **youris**, le **20/03/2021** à **11:39**

bonjour,

le concubinage présente des avantages mais également des inconvénients, ce qui vous

arrive en est la preuve.

il n'y a aucun lien juridique entre concubins sauf dans votre cas, une maison en indivision avec un prêt comportant une clause de solidarité.

je vous conseille de consulter rapidement un avocat ainsi que le juge aux affaires familiales pour les pensions alimentaires pour les enfants.

salutations